



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

BKB

Beschaffungskonferenz des Bundes
Conférence des achats de la Confédération
Conferenza degli acquisti della Confederazione

Conférence des achats de la Confédération (CA) Rapport de gestion 2017

Berne, mai 2018 (état: 22 avril 2020)

Table des matières

1	Conférence des achats de la Confédération (CA): composition et tâches	3
2	Activités de la CA en 2017	4
3	Activités du comité directeur	5
4	Activités des groupes de travail et des groupes techniques	5
4.1	Groupe de travail Stratégie des achats informatiques	5
4.2	Groupe de travail Plan de communication	6
4.3	Groupe technique Durabilité des marchés publics	6
4.4	Groupe technique Mise en œuvre de la révision du droit des marchés publics	7
4.5	Comité Formation et perfectionnement de la CA.....	8
5	Thèmes et projets	8
5.1	Révision de la LMP	8
5.2	Mise en œuvre de la motion Golay	9
5.3	Rapport sur l'évaluation du formulaire de déclaration des soumissionnaires concernant le respect des conditions de travail, des dispositions sur la protection des travailleurs et de l'égalité de salaire entre femmes et hommes	9
5.4	Simap2019	10
5.5	Interventions parlementaires	11
5.6	Formation	11
5.7	Fiche technique concernant le recours à des sous-traitants.....	11
5.8	Collaboration avec la KBOB.....	11
5.9	Participation de la CMCC.....	11
5.10	Convention avec Pro Litteris.....	11
6	Perspectives pour 2018.....	12
	Annexe 1: Lignes directrices et priorités stratégiques de la CA.....	13
	Annexe 2: Fiche d'information concernant le recours à des sous-traitants	13
	Annexe 3: Interventions parlementaires concernant les marchés publics	13

1 Conférence des achats de la Confédération (CA): composition et tâches

La CA est l'organe administratif et stratégique de l'administration fédérale pour les acquisitions de biens et de services.

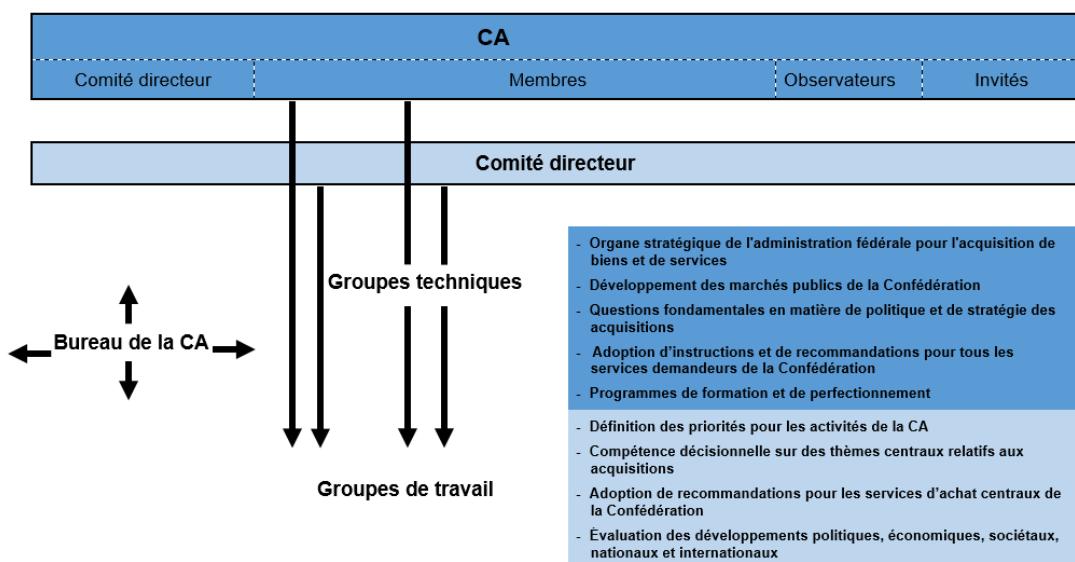
La CA remplit en particulier les **tâches** suivantes:

- elle encourage et suit le développement de la législation sur les marchés publics de la Confédération ainsi que l'harmonisation de cette législation à l'échelle nationale;
- elle coordonne, soutient et favorise les marchés publics électroniques de la Confédération (*e-procurement*), en exploitant notamment la plateforme Internet simap. Elle offre aux pouvoirs publics et aux soumissionnaires un cadre moderne et flexible;
- elle se fonde sur les principes du développement durable et crée des instruments et des conditions générales qui favorisent le développement durable dans le cadre des procédures d'achat.
- elle œuvre pour la prévention de la corruption dans le domaine des marchés publics de la Confédération.
- elle se prononce sur des questions fondamentales ayant trait à la politique et à la stratégie des achats, et peut émettre des recommandations à cet égard.
- elle propose une offre adéquate de formation et de perfectionnement dans le domaine des marchés publics de la Confédération.

Elle est structurée comme suit:

Structure de la CA

Annexe 2 du règlement interne de la CA



La **CA** se compose d'un président (le directeur de l'Office fédéral des constructions et de la logistique, OFCL), de représentants des trois principaux services d'achat cen-

traux de la Confédération - à savoir l'Office fédéral de l'armement (armasuisse), l'Office fédéral des routes (OFROU) et l'OFCL -, de l'Unité de stratégie informatique de la Confédération (USIC), de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), du Secrétariat d'État à l'économie (SECO) et du Secrétariat général du DFAE (SG-DFAE). La Poste Suisse SA, les CFF SA, le domaine des EPF, le secrétariat de la Commission de la concurrence (COMCO) et le Contrôle fédéral des finances (CDF) y ont le statut d'observateurs. La CA peut accueillir des invités permanents. Actuellement, il s'agit de la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP), qui représente les organisations cantonales et communales, ainsi que d'un représentant de Suisse italienne.

Depuis 2017, la CA dispose d'un **comité directeur**, composé du président de la CA et des directeurs des services d'achats centraux armasuisse et l'OFROU.

La CA peut mettre sur pied des **groupes de travail et des groupes techniques** chargés d'aborder des thèmes spécifiques (par ex., durabilité, plan de communication). Les groupes de travail et les groupes techniques suivants sont intervenus au cours de l'année 2017:

- groupe de travail Stratégie des achats informatiques
- groupe de travail Plan de communication
- groupe technique Durabilité des marchés publics
- groupe technique Mise en œuvre de révision du droit des marchés publics

Rattaché à l'OFCL, le **secrétariat de la CA** soutient la conférence en préparant les dossiers que celle-ci doit traiter. Responsable de l'élaboration des bases légales pour les marchés publics de la Confédération, il répond aux interventions parlementaires, suit les développements en matière de marchés publics et valorise l'image de la CA à l'extérieur. Il dirige en outre le centre de compétence de la Confédération pour Simap et coordonne la perception des redevances de droits d'auteur de l'administration fédérale.

2 Activités de la CA en 2017

Durant l'exercice sous revue, la CA s'est reconstituée après avoir adapté son règlement interne en 2016. Le Conseil fédéral avait au préalable créé les bases nécessaires à cet effet lors de la révision de l'ordonnance sur l'organisation des marchés publics de l'administration fédérale (Org-OMP).

En 2017, la CA s'est réunie deux fois en plénière, le 3 mai et le 21 novembre. Elle a traité en particulier les thèmes suivants:

- suivi de la révision totale de la loi fédérale sur les marchés publics (LMP)¹;
- adoption du programme de formation et de perfectionnement en vue de la révision de la révision de la LMP;
- adoption des lignes directrices remaniées et des priorités stratégiques de la CA (cf. annexe 1);

¹ [> Services d'achat > Révision du droit des marchés publics](https://www.bkb.admin.ch)

- approbation d'un concept d'information pour la CA;
- adoption d'une une fiche technique publiée conjointement avec la KBOB concernant le recours à des sous-traitants;
- institution d'un groupe technique Durabilité des marchés publics (transformation du groupe de travail en un groupe technique);
- décisions concernant la délégation de compétences d'acquisition (délégations spéciales);
- prise de connaissance du projet simap2019, qui remplacera l'actuelle plateforme simap.ch, ainsi que de l'évaluation réalisée par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) sur l'égalité salariale et les déclarations de soumissionnaires à des marchés publics.

3 Activités du comité directeur

En plus des thèmes susmentionnés, le comité directeur s'est notamment chargé des affaires suivantes durant l'exercice sous revue:

- il a traité le postulat 16.4074 Golay «Pour des services d'achats centraux efficaces», que le Conseil national avait accepté le 17 mars 2017, et chargé le bureau de la CA d'émettre un rapport à ce sujet.
- il a décidé d'instituer un groupe de travail interdépartemental pour les achats, les immobiliers et la logistique (IDA BIL) en tant que groupe de la CA/KBOB. Ce groupe est en phase de constitution et devra tenir compte de l'aspect économique et informatique. Il traitera principalement le projet SUPERB23.
- il a exprimé l'intention de développer et de promouvoir l'échange avec certains secteurs économiques, en particulier celui des technologies de l'information et de la communication (TIC).

4 Activités des groupes de travail et des groupes techniques

4.1 Groupe de travail Stratégie des achats informatiques

Quelles seront les lignes directrices de la Confédération pour sa stratégie des achats informatiques? De quelles formes de mise en concurrence et de quelles modalités devra-t-elle tenir compte? Comment sera-t-il possible d'intégrer les recommandations du CDF dans la stratégie? De quelle façon celle-ci pourra-t-elle être mise en œuvre?

La stratégie des achats informatiques de la Confédération vise à définir des lignes directrices concernant les formes de mise en concurrence, les types de procédures, les critères et les modalités d'achats de produits et de prestations TIC. La stratégie TIC doit être adaptée aux besoins des services demandeurs et des services d'achat de l'administration fédérale et accroître la transparence pour le public (citoyens, médias, décideurs politiques et acteurs économiques). Elle complétera la stratégie d'approvisionnement en matière informatique de la Confédération et aidera à satisfaire les critères d'adéquation, d'économicité et de sécurité en matière l'utilisation des TIC. En 2017, un groupe de travail composé de représentants des services des achats, de

bénéficiaires et de fournisseurs de prestations TIC² a, sur la base d'une analyse SWOT approfondie et des exigences recueillies, élaboré un projet de stratégie. À la fin de l'année, ce projet a été soumis pour avis aux membres du Conseil de l'informatique de la Confédération (CI).

4.2 Groupe de travail Plan de communication

Sur la base de la révision de l'Org-OMP et des recommandations du CDF (15318.005³), la CA a, en 2016, chargé un groupe de travail⁴ de préparer un plan de communication. Le groupe de travail a décidé de procéder par étapes. Dans la première étape, il a élaboré un plan d'information, qui règle en premier lieu l'information interne, et a réalisé une analyse de l'environnement et des parties concernées. Ce plan a été adopté par la CA lors de sa séance du 3 mai 2017. À cette occasion, celle-ci a intégré les principes, les tâches et les compétences dans son nouveau règlement interne. Dans la deuxième étape, prévue en 2018, le groupe de travail doit concevoir le plan de communication proprement dit. À cette fin, l'OFCL mettra à disposition du bureau de la CA les ressources personnelles nécessaires. Le plan de communication doit se fonder sur le plan d'information et orienter sa dimension communicationnelle vers l'extérieur. Il doit identifier les thèmes importants, expliquer comment les utiliser et indiquer par quels canaux les messages correspondants doivent être transmis.

4.3 Groupe technique Durabilité des marchés publics

La CA a institué le groupe technique Durabilité des marchés publics au mois de mai 2017. Celui-ci soutient la CA en élaborant des bases et des instruments pour promouvoir la durabilité des marchés publics et en se chargeant de leur mise en œuvre. Il exerce également des activités de communication.

Ce groupe est actuellement composé de représentants du bureau de la CA, d'armasuisse, de l'OFROU, de l'OFCL, du LFEM, de la Communauté d'intérêt écologie et marchés Suisse (CIEM), du canton de Vaud, de Bâle-Ville, de la KBOB, de la Poste Suisse SA, de l'Union des villes suisses et du SECO. Il est dirigé par Sibyl Anwander, de l'OFEV. Le groupe technique Durabilité des marchés publics a été créé à l'occasion de l'assemblée constitutive du 5 septembre 2017. Une deuxième séance de travail a eu lieu le 1^{er} décembre 2017. Le groupe est censé se réunir quatre fois par an. Pour pouvoir mettre en œuvre l'ambitieux programme du groupe, chaque thème sera traité au sein d'un groupe de travail, puis soumis en plénière pour approbation. Les groupes de travail sont composés de représentants des groupes techniques et, au

² Ce groupe compte 15 membres. Placé sous la direction de l'UPIC, il est composé comme suit:

- CA: acquisitions de l'OFCL et du DDPS, armasuisse, CCMP/Service juridique et OFEV;
- fournisseurs de prestations informatiques: CSI-DFJP, OFIT, BAC;
- bénéficiaires de prestations informatiques: SP, DDPS, DFJP, DFI, DETEC, DFF;
- contribution ponctuelle d'autres organes de la Confédération tels que CDF, OFEV et ChF.

³ «Le CDF recommande à l'OFCL de charger la CA d'élaborer un plan de communication associant toutes les personnes et toutes les organisations participant aux procédures de marchés publics de la Confédération. Ce plan doit figurer dans le règlement interne.»

⁴ La direction du groupe de travail a été confiée à l'OFEV; armasuisse, l'OFCL et le SG-DFAE y étaient représentés.

besoin, d'autres spécialistes.

Le groupe technique Durabilité des marchés publics remplit en particulier les tâches suivantes:

- il définit une compréhension commune de la notion de marché public durable dans ses dimensions économique, écologique et sociale, et élabore des principes directeurs pour ce faire;
- il détermine des objectifs de développement durable en estimant l'impact attendu;
- il élabore des indicateurs pertinents pour le controlling des achats conformément à l'Org-OMP, évalue les progrès réalisés et émet des propositions d'amélioration;
- il formule des recommandations concernant l'offre d'informations facilement accessibles, pertinentes et actualisées dans le domaine de la durabilité des marchés publics, d'une part, et d'instruments efficaces pour les acheteurs, d'autre part. À cette fin, il réalisera une analyse des écarts (*gap analysis*), à partir des instruments existants et des besoins des acquéreurs;
- il promeut la collaboration et l'échange d'expérience avec d'autres organisations non représentées au sein de la CA, à savoir les services demandeurs de l'administration fédérale, les services d'achat des cantons et des communes ainsi que l'économie privée;
- il suit les développements nationaux et internationaux dans le domaine des marchés publics durables et, le cas échéant, émet des propositions d'activités ou de mesures à l'intention de la CA.

4.4 Groupe technique Mise en œuvre de la révision du droit des marchés publics

La Confédération et les cantons révisent leurs bases légales relatives aux marchés publics dans le cadre d'un projet commun, l'un des principaux objectifs visés consistant à harmoniser le plus possible les législations cantonales et fédérale en la matière.

Le bureau de la CA estime qu'une phase préparatoire de neuf mois environ sera nécessaire pour préparer le passage au droit fédéral révisé des marchés publics, avant que celui-ci n'entre en vigueur.

En 2017, la CA a confié à un groupe technique la planification de cette phase transitoire et la mise en œuvre du droit révisé en chargeant d'établir un plan des mesures nécessaires.

Agissant au niveau du pilotage, le groupe technique a défini l'orientation stratégique, décidant que l'harmonisation des bases légales prévue dans le cadre de la révision devait conduire à renforcer l'efficacité et la sécurité juridique, sur la base d'une compréhension et d'une pratique uniformisées. À l'échelle fédérale, il faut créer les conditions nécessaires à l'application conforme et homogène de la future législation, en coordination avec les autres niveaux fédéraux, de sorte à ce que les mesures proposées leur soient également bénéfiques. Des sous-groupes de travail pourront être mis sur pied pour définir en détail les mesures à prendre et leur réalisation.

Le bureau de la CA coordonne et dirige le groupe de travail, qui comprend également le Centre de compétence des marchés publics de la Confédération (CCMP), la Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics (KBOB), de même que les grands services d'achat de la Confédération (armasuisse, l'OFROU et l'OFCL) et les CFF SA. Les cantons et les communes sont également représentés au sein du groupe de travail par le biais de la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics (DTAP), de l'Association des Communes Suisse (ACS) et de l'Union des villes suisses (UVS). En 2017, le groupe de travail entamé les travaux d'élaboration d'un plan global.

4.5 Comité Formation et perfectionnement de la CA

Le comité Formation et perfectionnement de la CA s'est réuni deux fois en 2017, notamment pour discuter des points suivants:

- rapport et statistiques sur les participants et la conception des cours sur la base du programme;
- informations et actualités sur les cours actuels et sur les examens pour obtenir un certificat conformément au programme
- rapports de projet concernant:
 - le groupement d'intérêt pour les diplômes fédéraux dans le domaine des marchés publics(IAöB) et brevet fédéral
 - l'apprentissage en ligne et les premières idées de réalisation
 - le plan global de formation et d'informations sur la LMP révisée

5 Thèmes et projets

5.1 Révision de la LMP

La révision totale de la loi fédérale sur les marchés publics (LMP) vise à transposer dans le droit de la Confédération les dispositions contraignantes pour la Suisse qui découlent de l'accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur les marchés publics (AMP 2012). Elle a en outre pour objectif d'harmoniser autant que possible, dans le respect de la répartition des compétences entre Confédération et cantons, les législations fédérale et cantonales en matière de marchés publics.

Composé de représentants de la Confédération et des cantons, le groupe de travail paritaire «AURORA» se charge d'harmoniser dans une large mesure les projets liés à la LMP et à l'accord intercantonal sur les marchés publics l'AIMP. Cette collaboration est constructive et pragmatique.

Compte rendu du point de vue de la Confédération:

Le 15 février 2017, le Conseil fédéral a adopté le message concernant la révision totale de la loi fédérale sur les marchés publics (LMP)⁵ ainsi que le message concernant l'accord révisé de l'OMC sur les marchés publics⁶. Le projet de révision de la

⁵ [Message du 15 février 2017 concernant la révision totale de la loi fédérale sur les marchés publics](#), FF 2017 1695

⁶ [Message du 15 février 2017 relatif à l'approbation du protocole portant amendement de l'accord sur les marchés publics de l'OMC](#), FF 2017 1899

LMP a ensuite été traité lors de quatre séances de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-N). Le 16 mai 2017, la CER-N a entendu les représentants des associations économiques et, en juin 2017, les représentants de l'administration et des entreprises liées à la Confédération. Lors de sa séance du 23 octobre 2017, la CER-N est entrée en matière sans opposition aussi bien sur le projet de loi fédérale sur les marchés publics que sur l'arrêt fédéral relatif à l'approbation du protocole portant amendement de l'accord sur les marchés publics de l'OMC (AMP). Elle a ensuite entamé la discussion par article du projet.

Compte rendu du point de vue de la DTAP:

Le 16 mai 2017, deux représentants de la DTAP ont été entendus par la CER-N. À cette occasion, ceux-ci ont demandé:

- de mettre en œuvre la révision de loi rapidement;
- d'accorder une grande importance à l'objectif d'harmonisation;
- de faire en sorte que les acquisitions soient pratiques pour tous les types de marchés et pour tous les secteurs économiques;
- d'identifier les questions relatives à la mise en œuvre et de la leur confier.

Lors de cette audition, la délégation de la DTAP a indiqué que la concurrence et la transparence étaient les deux priorités concrètes.

Les travaux préparatoires de la part des cantons en vue de la reprise du processus politique se sont déroulés comme prévu.

Le processus politique cantonal est suspendu jusqu'à la conclusion de la procédure législative au niveau fédéral. L'adoption d'un modèle de message concernant l'AIMP de la part de la DTAP dépend donc du calendrier de la Confédération.

5.2 Mise en œuvre de la motion Golay

Le 17 mars 2017, le Conseil national a adopté le postulat Golay 16.4074 «Pour des services d'achats centraux efficaces», qui chargeait le Conseil fédéral de soumettre au Parlement un rapport exposant les moyens qu'il compte mettre à disposition d'armasuisse et des autres services d'achat centraux afin que les acquisitions de la Confédération puissent être effectuées avec la rigueur, la rapidité et l'efficacité voulues. Le rapport doit indiquer les possibilités de réaffectation de ressources qui étaient existantes jusqu'ici dans plusieurs départements et qui sont devenues disponibles à la faveur de la réduction des services d'achat. Le 21 mars 2017, le comité directeur a décidé de prendre en main la gestion de ce dossier. Un rapport élaboré par des experts externes sert de base pour les travaux. Dans le cadre de la procédure invitant à soumissionner menée à cet égard, la société HC Smart Business Engineering GmbH a obtenu l'adjudication. Le rapport du postulat doit être achevé en 2018.

5.3 Rapport sur l'évaluation du formulaire de déclaration des soumissionnaires concernant le respect des conditions de travail, des dispositions sur la protection des travailleurs et de l'égalité de salaire entre femmes et hommes

Dans le cadre des processus d'acquisition pour les marchés de fournitures ou de services, la CA recommande aux services d'achat d'utiliser un formulaire dans lequel les

soumissionnaires attestent qu'ils respectent l'égalité salariale dans l'exécution des contrats. Le formulaire, qui a été revu en 2015, prévoit que les entreprises comptant plus de 50 employés doivent déclarer les résultats de leur propre analyse sur l'égalité salariale, en fournissant la preuve et en indiquant les modalités de vérification à l'intérieur. Depuis le 1^{er} janvier 2016, la CA recommande aux services d'achat de toujours remplir ce formulaire en cas d'acquisitions de fournitures et de services dépassant la valeur seuil fixée par l'OMC dans les procédures ouvertes et sélectives. Avant d'adjudiquer le marché, les services d'achat effectuent un contrôle formel afin de vérifier que le soumissionnaire dispose d'un document valable attestant qu'il respecte l'égalité salariale.

La CA a chargé le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) de faire évaluer par des experts externes l'utilisation du formulaire de déclaration du soumissionnaire, l'accent ayant été mis sur la pertinence et l'utilité de ce dernier. Le rapport d'évaluation a été rédigé en 2017 par Interface, un cabinet de conseil spécialisé dans les questions d'égalité, en collaboration avec le BFEG et le bureau de la CA. L'évaluation est positive et formule quatre recommandations afin d'améliorer le formulaire et son utilisation. La CA donnera son avis à ce sujet au cours de l'année 2018.

5.4 Simap2019

Chaque année, la Confédération, les cantons et les communes publient sur simap.ch plus de 9000 appels d'offres pour une valeur de près de 16 milliards de francs.

Sous la conduite du SECO, l'association simap.ch a prévu d'acquérir une nouvelle plateforme d'acquisition qui remplacera l'actuelle. Cette décision a été motivée par l'augmentation des besoins en processus commerciaux entièrement numérisés dans le domaine des marchés publics et de l'harmonisation prévue au niveau national de la législation en la matière. Ont ainsi fait l'objet d'un appel d'offres la fourniture, l'adaptation et la maintenance d'un logiciel standard qui a fait ses preuves dans la pratique, qui peut être adapté aux spécificités de la législation fédérale et qui garantit le respect de la confidentialité et de la protection des données. La solution retenue doit permettre de présenter les offres en ligne, avec ou sans signature électronique, ainsi que les enchères électroniques. Le marché a été attribué le 24 mai 2017 à la société Firma European Dynamics SA, dont le siège est au Luxembourg. Son logiciel «e-PPS» est utilisé pour les marchés publics depuis plusieurs années dans de nombreux pays, y compris en Europe (Irlande, Belgique et Chypre).

Le projet simap2019 a débuté en automne 2017 avec divers ateliers destinés à spécifier les cas d'utilisation et les nouveaux formulaires. Au sein du groupe technique de projet, l'OFCL, armasuisse, les CFF SA et le bureau de la CA sont représentés par le directeur du centre de compétence de la Confédération pour Simap, présent également dans le comité du projet. Afin de coordonner et de consolider les exigences de la Confédération, et de préparer et d'accompagner les travaux, le directeur du centre de compétence pour Simap dirige le groupe de travail de la Confédération simap2019, dans lequel tous les grands services d'achat de l'administration fédérale sont représentés. La nouvelle plateforme pour les marchés publics devrait être opérationnelle en 2019.

5.5 Interventions parlementaires

Les principales interventions parlementaires concernant les marchés publics se trouvent à l'annexe 3 ainsi que sur le [site internet de la CA](#).

5.6 Formation

Le Centre de compétence des marchés publics de la Confédération (CCMP) est chargé de concevoir et de réaliser des cours en français et en allemand en matière de marchés publics de la Confédération. En 2017, un nouveau cours sur les marchés publics durables s'est tenu en collaboration avec le CCMP et l'OFEV.

5.7 Fiche technique concernant le recours à des sous-traitants

Régulièrement, la CA publie sur son [site internet](#) des fiches techniques et des recommandations. En raison des incertitudes de l'économie sur ce sujet, elle a rédigé en 2017, conjointement avec la KBOB, une fiche technique sur le recours aux sous-traitants (*annexe 2*).

5.8 Collaboration avec la KBOB

Durant l'année sous revue, la collaboration entre le bureau de la CA et le secrétariat de la KBOB s'est intensifiée. Les deux organes ont ainsi pu échanger sur des thèmes d'intérêt commun. Ils ont ainsi élaboré la fiche technique concernant le recours à des sous-traitants évoquée ci-dessus, qui a été approuvée en parallèle par leurs organes décisionnels respectifs.

5.9 Participation de la CMCC

En 2017, le bureau de la CA a participé aux séances de la Commission des marchés publics Confédération-cantons (CMCC), intervenant dans les discussions sur l'état et le développement des négociations internationales dans le domaine des marchés publics, en particulier dans les travaux du comité pour les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et des accords de libre-échange de la Suisse avec des États-tiers.

5.10 Convention avec Pro Litteris

La CA est responsable de la coordination interne et du paiement des redevances de droits d'auteur de l'administration fédérale (art. 24, al. 1, let. g, Org-OMP), dont font également partie les indemnités pour les tarifs de reprographie et d'enregistrement (tarifs communs 8 et 9). En décembre 2017, il a été possible de conclure la convention avec Pro Litteris pour la période tarifaire 2017-2021 concernant les indemnités pour la reproduction analogique et numérique des œuvres protégées.

6 Perspectives pour 2018

En premier lieu, la CA continuera et accompagnera les travaux relatifs à la révision de la LMP et de l'OMP. La modification de l'ordonnance, rendue nécessaire par la révision de la loi, est en préparation. En 2018, la collaboration et l'échange avec les niveaux cantonaux et communaux seront poursuivis et intensifiés, en particulier en vue de l'harmonisation et de la mise en œuvre de la législation révisée et de sa compatibilité avec les PME.

Un échange avec les associations économiques, notamment du secteur des TIC et de l'USAM, sera établi.

Outre la mise en œuvre du postulat Golay 16.4074 mentionné ci-dessus, la CA traitera également la mise en œuvre de la motion Graf-Litscher 14.3045, qui demande la création d'une base légale prévoyant que tous les marchés selon la LMP excédant 50 000 francs soient publiés au moins une fois par an sous une forme permettant une lecture automatisée.

Annexe 1: Lignes directrices et priorités stratégiques de la CA

<https://www.bkb.admin.ch/bkb/fr/home/oefentliches-beschaffungswesen/strategien.html>

Annexe 2: Fiche d'information concernant le recours à des sous-traitants

<https://www.beschaffung.admin.ch/bpl/fr/home/beschaffung/merkblaetter.html#ac-cordion1528862152951>

Annexe 3: Interventions parlementaires concernant les marchés publics

La CA a participé à l'élaboration des réponses du Conseil fédéral concernant les interventions parlementaires suivantes:

- Interpellation Beat Flach 17.3345: Acquisitions de la Confédération. Adjudication à l'offre la plus avantageuse?
- Motion Susanne Leutenegger Oberholzer 17.3613: L'égalité salariale passe par la transparence des salaires. Le Conseil fédéral est prié de créer les bases légales nécessaires afin d'assurer la transparence des salaires dans les entreprises suisses. Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.
- Interpellation urgente Corrado Pardini 17.3299: Responsabilité sociale de la Confédération, des entreprises qui lui sont liées et des prestataires de services publics lors de l'attribution de mandats
- Question urgente Corrado Pardini 17.1032 – Responsabilité sociale de la Confédération, des entreprises qui lui sont liées et des prestataires de services publics lors de l'attribution de mandats
- Interpellation Mathias Reynard 17.3437: Faillites en cascade. Que faire pour résoudre ce problème récurrent?
- Interpellation Fabio Regazzi 17.3304: Minfiltration de la mafia dans les marchés publics. Comment la contrer?
- Interpellation Fabio Regazzi 17.3747: Politique d'investissement de la Confédération à travers les entreprises qui lui sont liées. Quelle responsabilité sociétale?
- Interpellation Claude Hêche 17.3768: Marchés publics et subventions. Quelles mesures pour assurer une véritable égalité salariale?
- Motion Jacques Bourgeois 17.3654: Appels d'offres respectant nos principales langues nationales
- Motion Thomas Burgherr 17.4261: Renforcer la compétitivité de la Suisse. Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

Ces interventions ainsi que d'autres concernant les marchés publics se trouvent sur le [site internet de la CA](#).